

**CONSULTATION DU PUBLIC SUR LE PROJET
D'ARRÊTÉ FIXANT LES PÉRIODES
D'OUVERTURE DE LA
PÊCHE EN EAU DOUCE POUR 2022 POUR
LES ESPECES MIGRATRICES**

NOTE DE PRÉSENTATION

Contexte et objectifs du projet de décision :

Les conditions d'exercice du droit de pêche sont fixées de façon générale par le code de l'environnement, livre quatrième (« patrimoine naturel »), Titre III (« Pêche en eau douce et gestion des ressources piscicole »), chapitre VI. Les périodes de pêche des poissons migrateurs sont fixées soit par arrêté ministériel (cas de l'anguille) soit par le plan de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI).

L'ordonnance n°2200485 du juge des référés du tribunal de PAU a suspendu l'arrêté de la préfète des Landes en tant qu'il autorise la pêche professionnelle et amateur au filet de la Lamproie marine et de rivière, de la grande alose, de l'alose feinte ainsi que du saumon atlantique jusqu'à ce qu'il soit statué sur sa légalité ou que l'arrêté soit repris après une procédure régulière en tant qu'il porte sur la pêche du saumon atlantique de la lamproie de rivière et de l'alose feinte,

Un nouveau projet d'arrêté est proposé afin de mettre en application l'ordonnance n°2200485 du juge des référés du tribunal administratif de PAU pour ce qui est de la suspension la pêche professionnelle et amateurs aux filets de la Grande Alose et de la Lamproie marine.

Date et lieux de consultation :

En application de l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement relatif à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement, le présent projet de cahier des charges est mis en consultation par voie électronique.

La consultation est ouverte du 16 mai 2022 au 7 juin 2022 inclus (23 jours).

Le public peut faire valoir ses observations :

- directement en ligne en précisant l'objet de la consultation à l'adresse électronique suivante : ddtm-spema@landes.gouv.fr

- par courrier à l'adresse suivante :

Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes
Service Police de l'Eau et des Milieux Aquatiques
Bureau pêche et piscicultures
351, Boulevard Saint-Médard
BP 369
40 012 MONT-DE-MARSAN Cedex